

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL

POUR L'UTILISATION DE :

Streamline NX

Y compris MPS Monitor par MPS Monitor S.r.l

© 2017-2026 Ricoh Company Ltd. Tous droits réservés.

REMARQUE IMPORTANTE : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT (le « Contrat ») AVANT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL.

Le présent Contrat est un contrat juridique entre vous (« **Titulaire de la licence** » ou « **vous** ») et Ricoh Company, Ltd. (« **Ricoh** »). Le « **Logiciel** » est le logiciel dont le nom figure dans les présentes ou tel que stipulé dans la commande, le certificat d'achat ou autre confirmation délivrée par votre fournisseur en lien avec votre acquisition du Logiciel (la « **Confirmation de licence** »). Ricoh est disposé à concéder le Logiciel, y compris les supports associés et, le cas échéant, la documentation imprimée ou électronique (la « **Documentation** »), à la condition expresse que vous acceptiez l'ensemble des termes contenus dans le Contrat. Pour les besoins du Contrat, le terme « **Affilié** » désigne toute entité qui, à moment donné pendant la durée du Contrat, contrôle, est contrôlée par, ou est placée sous contrôle conjoint avec Ricoh. Le terme « **Contrôle** » désigne le pouvoir, direct ou indirect (détention d'actions, capital social, détention de droits de vote, contrat ou autre moyen) de nommer et/ou d'ôter la majorité aux membres de l'organe directeur de Ricoh ou de l'Affilié de Ricoh, ou d'exercer par tout autre moyen un contrôle sur les affaires et les politiques de Ricoh ou de l'Affilié de Ricoh.

EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL, OU EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « ACCEPTER » CI-DESSOUS, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE LA PERSONNE ACCEPTANT LE PRÉSENT CONTRAT A PLEINEMENT LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'AGIR EN CE SENS AU NOM DU TITULAIRE.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT, RICOH N'EST PAS DISPOSÉ À VOUS CONCÉDER LE LOGICIEL ET VOUS DEVEZ CESSER IMMÉDIATEMENT L'UTILISATION OU L'INSTALLATION DE CELUI-CI. DANS CE CAS, VOUS DEVEZ CESSER D'UTILISER LE LOGICIEL ET RESTITUER À RICOH LE SUPPORT SUR LEQUEL LE LOGICIEL EST ENREGISTRÉ, LE CAS ÉCHÉANT, AINSI QUE TOUTE LA DOCUMENTATION QUI L'ACCOMPAGNE.

SI LE LOGICIEL EST FOURNI À TITRE D'ESSAI GRATUIT, VOUS POUVEZ UTILISER LE LOGICIEL GRATUITEMENT PENDANT SOIXANTE (60) JOURS À PARTIR DE L'INSTALLATION DU LOGICIEL ET DE L'ACTIVATION DE LA CLÉ DE LICENCE D'ESSAI (LA « PÉRIODE D'ESSAI »). SI VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À UTILISER LE LOGICIEL APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI, VOUS DEVEZ VOUS PROCURER LA LICENCE (CI-APRÈS DÉFINIE) AUPRÈS DE RICOH OU DE VOTRE FOURNISSEUR SÉPARÉMENT.

1. Octroi et portée de la licence.

1.1 En contrepartie de votre consentement à respecter les termes du Contrat et sous réserve du paiement de tous les droits et redevances, le cas échéant, Ricoh vous octroie par les présentes une licence limitée, non-exclusive, personnelle et non-transférable d'utiliser le Logiciel sous forme de code objet uniquement lisible par machine, ainsi que la Documentation (la « **Licence** »). Cette Licence et votre utilisation du Logiciel sont en outre expressément limitées au nombre, au volume, à la quantité ou à toutes autres mesures ou restrictions d'utilisation énoncées dans la Confirmation de Licence et la Documentation (« **Confirmation de l'Utilisation autorisée** »). Selon le produit, le dénombrement des utilisations peut être spécifié comme étant un nombre maximal d'utilisateurs, de sièges, d'imprimantes multifonctions, de périphériques, d'ordinateurs personnels ou de serveurs, ou toute autre limitation quantitative. Sauf spécification contraire énoncée dans la Documentation, le Contrat régit toutes les futures versions, révisions, mises à jour ou améliorations apportées au Logiciel.

1.2 Vous acceptez d'utiliser le Logiciel conformément aux termes du Contrat et aux conditions supplémentaires éventuellement définies dans la Confirmation de l'Utilisation autorisée.

1.3 Conformément à la Confirmation de l'Utilisation autorisée, vous pouvez : (a) installer, charger, exécuter, pratiquer, faire fonctionner, afficher et utiliser le Logiciel pour les besoins des processus opérationnels et des activités internes uniquement ; (b) réaliser un nombre raisonnable de copies du Logiciel uniquement à des fins de sauvegarde, sous réserve que cela soit nécessaire aux activités autorisées en vertu de l'article 1.1 et (c) utiliser toute Documentation à l'appui de l'utilisation autorisée en vertu de l'article 1.1 et réaliser des copies de la Documentation comme raisonnablement nécessaire pour son utilisation légale.

2. Engagement du Titulaire.

2.1 Sauf spécification expressément contraire dans le Contrat, ou en vertu de la loi obligatoire applicable sans possibilité de renonciation contractuelle ou de limitation, vous consentez et vous vous engagez à :

- (a) ne pas copier le Logiciel ou la Documentation, sauf lorsque cette copie résulte de l'utilisation normale du Logiciel ou lorsqu'elle est raisonnablement nécessaire aux fins de sauvegarde ou de sécurité opérationnelle ;
- (b) ne pas réaliser d'œuvres dérivées du Logiciel, ni adapter, varier, traduire, modifier ou altérer tout ou partie du Logiciel, ni autoriser tout ou partie du Logiciel à entrer dans la combinaison ou l'incorporation à d'autres programmes ;
- (c) ne pas décompiler, désassembler ni rétroconcevoir tout ou partie du Logiciel, sauf si requis par les conditions d'une licence de logiciel open source applicable, ou en vertu de la loi obligatoire applicable sans possibilité de renonciation contractuelle ;
- (d) ne pas procéder à la location, à la location-vente, à la concession en sous-licence, au prêt ou au transfert du Logiciel et de la Documentation à des tiers, ni autoriser par tout autre moyen des tiers à utiliser le Logiciel sans contrat préalable par écrit de Ricoh ;
- (e) ne pas distribuer, héberger en tant que service, mettre à disposition à temps partiel ni rendre disponible par tout autre moyen tout ou partie du Logiciel au bénéfice de tiers (par le biais d'une redevance ou autre) ;

- (f) préserver la sécurité des copies autorisées du Logiciel et maintenir des registres exacts et à jour du nombre et des emplacements de toutes les copies du Logiciel ;
- (g) superviser et contrôler l'utilisation du Logiciel et vous assurer que le Logiciel est utilisé par vos employés conformément aux termes du Contrat ;
- (h) inclure l'avis de droit d'auteur de Ricoh sur toutes les copies entières et partielles du Logiciel, quelle que soit leur forme ; et
- (i) ne pas fournir ni rendre disponible par tout autre moyen tout ou partie du Logiciel (y compris, mais sans s'y limiter, les listes de programme, listes des objets et programmes source, ainsi que le code objet et le code source) à toute personne autre que vos employés sans contrat préalable par écrit de Ricoh.

2.2 Vous devez autoriser Ricoh et ses représentants autorisés, en tous temps raisonnables et sur préavis raisonnable, à inspecter et avoir accès à tous les locaux, ainsi qu'à l'équipement informatique que ceux-ci contiennent, dans lesquels le Logiciel ou la Documentation sont conservés ou utilisés, ainsi qu'à tout enregistrement effectué conformément au Contrat, afin de leur permettre de s'assurer que vous respectez les termes du Contrat.

3. Maintenance et Support au niveau mondial.

3.1 Ricoh fournira des mises à jour, des corrections de bogues, des mises à niveau ou toute autre révision ou améliorations similaires concernant le Logiciel (« **Maintenance et Support au niveau mondial** ») en vertu d'un Plan de Maintenance et de Support au niveau mondial. Vous devez acheter auprès de votre fournisseur un plan de Maintenance et de Support au niveau mondial, lequel est obligatoire pour toute la durée de la Licence. Veuillez contacter le fournisseur de votre installation pour plus d'informations.

3.2 Le Logiciel contient des modules MPS Monitor développés par eCommerce Industries, Inc. Ricoh n'est pas responsable de la précision des relevés de compteur ou des autres données générées par les modules MPS Monitor. Le Titulaire est responsable de la distribution ou de l'installation de l'agent ou de l'indicateur de résultat sur tout ordinateur personnel qui contrôle un appareil destiné à être surveillé par le Logiciel. En cas de problème avec les modules MPS Monitor, Ricoh déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour coordonner la solution avec le fabricant.

4. Absence de garantie.

4.1 Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'expédition ou de téléchargement, celle qui interviendra en premier, Ricoh garantit que (i) le Produit, lorsqu'il est installé sur le matériel et/ou le système d'exploitation pour lequel il a été conçu, fonctionnera en conformité sur le fond avec la Documentation et (ii) que les supports physiques sur lesquels le produit est fourni, le cas échéant, seront exempts de défauts matériels et de fabrication. Les Programmes de Tierce partie (le cas échéant) sont exclus de cette Garantie Limitée, et la modification, l'endommagement ou la mauvaise utilisation du Produit, ou l'utilisation du Produit avec un autre logiciel, ou avec du matériel, des systèmes d'exploitation ou des configurations autres que ceux pour lesquels il a été conçu, annule la présente garantie. Si, pendant cette période de garantie limitée, Vous signalez à Ricoh que le Produit ou le support ne fonctionnent pas comme décrit ci-dessus, Ricoh, à sa guise, (i) corrigera le problème, (ii) remplacera le support ou le Produit par une copie conforme sur le fond à la Documentation ou (iii) remboursera le prix que Vous avez payé pour le Produit, le cas échéant. Vous acceptez que ce qui précède constitue Votre seule et unique recours pour la violation d'une quelconque garantie fournie en vertu du présent Contrat.

4.2 À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE FOURNIE DANS LE PRÉSENT, VOUS RECONNAISSEZ QUE LE LOGICIEL, LES SERVICES, LE SUPPORT ET TOUT AUTRE COMPOSANT QUI VOUS EST DÉLIVRÉ EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. RICOH DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS OU AUTRES DISPOSITIONS QUE CE SOIT (QU'ELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES) Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ SATISFAISANTE, QUALITÉ MARCHANDE, APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER ET ABSENCE DE CONTREFAÇON. VOUS ASSUMEZ LA RESPONSABILITÉ DE LA SÉLECTION DU LOGICIEL EN VUE D'OBTENIR LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS. RICOH NE GARANTIE EN AUCUNE MANIÈRE QUE LE LOGICIEL REPOUDRA A VOS BESOINS ; QUE SON FONCTIONNEMENT SERA EXEMPT D'INTERRUPTIONS, SÛR OU EXEMPT D'ERREURS ; NI QUE LES ERREURS OU DÉFAUTS EVENTUELS SERONT CORRIGES. DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE, TELLE QUE DÉFINIE DANS LA SECTION 11.3, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

5. Responsabilité de Ricoh.

5.1 SAUF AUTRE PRESCRIPTION LEGALE APPLICABLE SANS POSSIBILITE DE RENONCIATION CONTRACTUELLE OU LIMITATION, ET SOUS RESERVE DE L'ARTICLE 5.4, EN AUCUN CAS RICOH, SES AFFILIES OU SES FOURNISSEURS, OU LEURS DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYES, REPRESENTANTS OU AGENTS (COLLECTIVEMENT DENOMMES LES « PARTIES LIEES A RICOH ») NE SONT TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS (QUE CE SOIT POUR RUPTURE DE CONTRAT, NEGLIGENCE OU POUR TOUTE AUTRE RAISON) EN CAS DE : (A) PERTE DE PROFIT, DE VENTES, D'AFFAIRES ET PREVISION D'ECONOMIES OU DE REVENUS ; (B) PERTE DE CLIENTELE ; (C) PERTE, ENDOMMAGEMENT OU ALTERATION DE DONNEES ; (D) PERTE, OU PERTE D'USAGE DU MATERIEL, DU LOGICIEL OU DES DONNEES, OU (E) PERTE OU ENDOMMAGEMENT INDIRECT, CONSECUTIF, EXEMPLAIRE OU SPECIAL.

5.2 EN OUTRE, SAUF AUTRE PRESCRIPTION LEGALE APPLICABLE SANS POSSIBILITE DE RENONCIATION CONTRACTUELLE OU DE LIMITATION, LA RESPONSABILITE GLOBALE DES PARTIES LIEES A RICOH EN VERTU DU CONTRAT ET EN CE QUI CONCERNE LE LOGICIEL ET TOUT CE QUE RICOH A FAIT OU NON DANS LE CADRE DU CONTRAT (ET SI LA RESPONSABILITE EST DUE A UNE VIOLATION DE CONTRAT, UNE NEGLIGENCE OU TOUTE AUTRE RAISON), DOIT ETRE LIMITEE AU PLUS ELEVE DES MONTANTS TOTAUX VERSES ET PAYABLES PAR VOUS POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL, OU 100 DOLLARS AMERICAINS.

5.3 NONOBTANT CE QUI PRECEDE, LA RESPONSABILITE DES PARTIES LIEES A RICOH EN CAS DE : (A) DECES OU DOMMAGE CORPOREL CAUSE PAR LA NEGLIGENCE DES PARTIES LIEES A RICOH OU DE LEURS MANDATAIRES OU EMPLOYES ; (B) REPRESENTATION FRAUDULEUSE, OU (C) TOUTE AUTRE RESPONSABILITE QUI EN PEUT ETRE EXCLUE OU LIMITEE PAR LA LOI OBLIGATOIRE ; N'EST PAS EXCLUE OU LIMITEE PAR LE CONTRAT, MEME SI TOUTE AUTRE DISPOSITION DU CONTRAT SERAIT SUSCEPTIBLE DE SUGGERER QUE CELA SOIT LE CAS.

5.4 DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE, TELLE QUE DÉFINIE DANS LA SECTION 11.3, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

6. Droits de propriété intellectuelle ; Programmes tiers.

6.1 Vous reconnaissez que tous les droits de propriété intellectuelle, titres et intérêts en lien avec le Logiciel et la Documentation dans le monde entier sont la propriété de Ricoh ou de ses concédants de licence tiers, que les droits sur le Logiciel vous sont concédés sous licence (et non vendus) et que vous n'avez aucun droit eu égard au Logiciel, à la Documentation ni envers tout autre élément qui vous est fourni en vertu du Contrat autre que la Licence limitée prévue par le Contrat. En outre, aucun droit, titre ni intérêt en lien avec toute marque, marque de service ou marque commerciale de Ricoh n'est conféré par le Contrat. Sans limiter ce qui précède, Ricoh et/ou ses concédants conservent tous les droits, titres et intérêts en lien avec leurs droits de propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter : (a) l'intégralité du code logiciel (source et objet), des fonctionnalités, des technologies, des architectures de système ou de réseau et des interfaces utilisateur, ainsi que toutes les modifications du code s'y rapportant ; (b) l'intégralité des idées, secrets commerciaux, inventions, brevets, droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle en lien avec le Logiciel ; (c) l'intégralité des évaluations, commentaires, idées et suggestions émanant de vous et concernant le Logiciel, y compris lorsque ces éléments sont incorporés aux versions ultérieures, et (d) les modifications ou œuvres dérivées éventuellement développées à partir des droits de propriété intellectuelle de Ricoh ou de ses concédants de licence. Vous vous engagez à traiter, protéger et préserver les droits de propriété intellectuelle de Ricoh dans la plus stricte confidentialité.

6.2 Vous reconnaissez que le Logiciel peut contenir des programmes logiciels, code ou bibliothèques appartenant à des tierces parties et/ou concédé(e)s sous licence conformément à une ou plusieurs licences de logiciel open source (« **Programmes de tiers** »). Vous pouvez utiliser lesdits Programmes de tiers uniquement tels qu'intégrés ou contenus dans le Logiciel ; à condition que tous les droits de propriété intellectuelle dans lesdits Programmes de tiers restent la propriété de leurs concédants de licence respectifs. Lorsque le contrat de licence ou les conditions d'utilisation desdits Programmes de tiers (les « **Licences de tiers** ») sont contenus dans les instructions d'installation, les fichiers texte ou « lisez-moi », ou tout autre téléchargement ou support d'installation que Ricoh vous fournit en lien avec le Logiciel, votre utilisation des Programmes de tiers sera soumise aux Licences de tiers et vous acceptez de vous y conformer. Sauf indication contraire dans une Licence de tiers, les restrictions et les exigences contenues dans le Contrat s'appliqueront à votre utilisation de tous les Programmes de tiers.

6.3 Sauf autorisation expresse par la loi applicable et sans possibilité de renonciation contractuelle ou de limitation, ou en vertu de la licence d'un tiers, Ricoh renonce à l'interdiction énoncée au Paragraphe 2.1 des présentes eu égard à la rétroconception ou la décompilation, mais uniquement en ce qui concerne le Programme de tiers respectif dans le but limité requis par la loi ou par les conditions d'utilisation de la licence et non dans le but de créer un logiciel substantiellement similaire au Logiciel. Sauf mention expresse indiquée dans le Contrat ou énoncée par Ricoh, vous reconnaissez que vous n'avez aucun droit d'accès au Logiciel sous forme de code source, de codage déverrouillé ni de toute autre forme humainement lisible avec des commentaires.

6.4 Nonobstant toute disposition contraire ci-incluse, tous les Programmes de tiers sont fournis par Ricoh sans assistance ni support, « en l'état » et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, et l'utilisation desdits Programmes de tiers est au seul risque du Titulaire de licence. EN AUCUN CAS RICOH NE SERA TENU RESPONSABLE DESDITS PROGRAMMES DE TIERS ET RICOH REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE NON-VIOLATION) ET REJETTE TOUTE RESPONSABILITÉ Y COMPRIS

TOUS DOMMAGES OU PERTES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUS PROFITS OU ÉCONOMIES PERDUS ET TOUTES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR DES PROGRAMMES DE TIERS.

7. Durée et résiliation.

7.1 La durée de la présente Licence se prolongera tant que le plan de Maintenance et de Support au niveau mondial restera en vigueur.

7.2 Au gré de Ricoh et moyennant un préavis à votre intention, il sera immédiatement mis en terme au Contrat en cas de défaillance de votre part à régler les redevances ou les frais indiqué(e)s dans votre Confirmation de l'Utilisation autorisée, ou en cas de non-respect des dispositions matérielles du Contrat, y compris la Section 3.1.

7.3 Après l'expiration du terme (le cas échéant) ou la résiliation du Contrat, vous devez immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et, au gré de Ricoh, supprimer, détruire ou restituer le Logiciel et toutes ses copies et confirmer à Ricoh ou à votre fournisseur le moment où cette opération a été accomplie. Les dispositions du Contrat qui, de par leur nature, s'étendent au-delà de la résiliation du Contrat, resteront en vigueur.

8. Droits restreints du gouvernement américain.

8.1 Si vous concédez le Logiciel ou la Documentation qui l'accompagne pour le compte de, ou au nom du gouvernement américain, conformément aux réglementations 48 CFR 227.7201 à 227.7202-4 [pour les acquisitions du ministère de la défense (DoD)], ainsi que 48 CFR 2.101 et 12.212 (pour les acquisitions hors DoD), ces éléments sont classifiés en tant que « Logiciel informatique commercial » et « Documentation de logiciel informatique commercial » et sont concédés sous licence aux utilisateurs finaux du gouvernement des États-Unis (i) uniquement en tant qu'articles commerciaux et (ii) uniquement avec les droits concédés à tous les autres utilisateurs finaux conformément aux termes et conditions des présentes.

9. Informations de contact.

9.1 Sauf disposition contraire dans la loi applicable sans la possibilité d'une renonciation contractuelle ou d'une limitation, vous acceptez de permettre à Ricoh et à votre fournisseur de conserver et d'utiliser vos informations de contact, y compris les noms, les numéros de téléphone et les adresses électroniques, partout où il exerce ces activités. Lesdites informations seront traitées et utilisées dans le cadre de notre relation professionnelle, et peuvent être fournies aux entrepreneurs, revendeurs autorisés par Ricoh et aux ayants droit de Ricoh pour des usages compatibles avec leurs activités collectives, y compris communiquer avec vous (par exemple, pour le traitement des commandes, la fourniture des services, les promotions et les études de marché). Vous reconnaissez que vos informations de contact seront stockées dans des centres de données qui peuvent ou non être situés dans le pays où vous résidez, et vous consentez au traitement et au stockage de vos informations de contact dans ces lieux (y compris le stockage dans des centres de données situés à l'extérieur de l'Espace économique européen, même si vous vous trouvez au sein de l'EEE). Sous la protection d'un contrat de non-divulgaration, Ricoh ou votre fournisseur peut transférer vos informations de contact à des entités tierces afin d'aider Ricoh ou votre fournisseur à vous fournir ses services et entretenir ses rapports avec vous, y compris l'achat et l'exécution de commandes, le traitement de cartes de crédit, la fourniture d'une assistance marketing et d'autres services à la clientèle. Vous convenez que si nous subissons une réorganisation ou la revente au profit d'une tierce partie, Ricoh est susceptible de transférer les informations de contact à ladite entité réorganisée ou tierce partie. Vous (ainsi que la personne concernée) êtes autorisé à exercer les droits d'accès, de modification, de suppression ou d'objection aux données personnelles détenues par Ricoh ou votre fournisseur

en notifiant Ricoh ou votre fournisseur par écrit.

10. CONSETEMENT À RASSEMBLER ET TRANSMETTRE DES INFORMATIONS DE DIAGNOSTIC ET D'UTILISATION ANONYMES

10.1 AFIN D'AIDER RICOH ET SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS (OU VOTRE FOURNISSEUR) À VOUS PORTER ASSISTANCE ET À MAINTENIR VOS APPAREILS, VOUS CONSENTEZ À LA COLLECTE ET À LA TRANSMISSION PAR LE PRÉSENT LOGICIEL D'INFORMATIONS CONCERNANT VOS COPIEURS, IMPRIMANTES ET APPAREILS MULTIFONCTIONS À UN SERVEUR DISTANT DE RICOH, QUI PEUT ÊTRE SITUÉ HORS DU PAYS OU SE TROUVENT VOS APPAREILS. LES INFORMATIONS PEUVENT INCLURE, PAR VOIE D'ILLUSTRATION ET SANS LIMITATION : (I) L'IDENTIFICATION DE TOUT PÉRIPHÉRIQUE DE SORTIE EN RÉSEAU (PAR EX. LE MODÈLE ET LE NUMÉRO DE SÉRIE), (II) DES INFORMATIONS D'UTILISATION, DE COMPTAGE ET DE DIAGNOSTIC DU PÉRIPHÉRIQUE (PAR EX., NOMBRE DE PAGES IMPRIMÉES, CODES D'ERREUR, ETC.), ET (III) LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES LICENCES. LE PRÉSENT LOGICIEL NE PEUT PAS ET NE DOIT PAS RECUEILLIR LE CONTENU DE DOCUMENTS OU DES INFORMATIONS PERSONNELLES SUR LES UTILISATEURS. RICOH CONSERVE TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS OBTENUS DANS CES INFORMATIONS, QU'IL POURRA UTILISER OU FOURNIR À DES TIERS AUTORISÉS PAR RICOH OU VOTRE FOURNISSEUR EN VUE DE RÉPARER VOS APPAREILS ET VOUS FOURNIR DE MEILLEURS SERVICES. RICOH OU VOTRE FOURNISSEUR PEUT ÉGALEMENT UTILISER CES INFORMATIONS AUX FINS DE SES ACTIVITÉS COMMERCIALES RÉGULIÈRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS, LA RECHERCHE ET LE MARKETING, AUSSI LONGTEMPS QUE LES INFORMATIONS SONT RECUEILLIES DE MANIÈRE ANONYME SOUS UNE FORME QUI NE VOUS IDENTIFIE PAS PERSONNELLEMENT.

11. Généralités.

11.1 Ricoh peut transférer, assigner, sous-traiter ou disposer autrement du Contrat, ou de tous droits ou toutes obligations qui en découlent, à tout moment pendant la durée du contrat. Ni le Contrat, ni la licence octroyée pour l'utilisation du Logiciel ne peuvent être cédés ni transférés par vous, sauf envers (i) une filiale entièrement détenue par votre société ou (ii) une société affiliée qui est contrôlée par vous ou sous contrôle conjoint avec vous et qui, dans les deux cas, accepte expressément par écrit d'assumer toutes les obligations énoncées dans le Contrat. Aucune cession ainsi autorisée ne dispense le titulaire d'origine de ses responsabilités au regard des présentes.

11.2 Vous acceptez de respecter toutes les lois et réglementations en matière d'exportation et d'importation applicables dans la juridiction dans laquelle le Logiciel a été obtenu et dans laquelle il est utilisé. Sans limitation de ce qui précède, dans le cadre de l'utilisation du Logiciel, vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations en matière d'exportation et d'importation applicables aux marchandises originaires des États-Unis, y compris les dispositions qui interdisent au Logiciel d'être exporté ou réexporté (a) vers tout pays soumis à un embargo de la part des États-Unis ou (b) à tout individu figurant sur la liste « U.S. Treasury Department's list of Specially Designated Nationals » ou sur la liste « U.S. Department of Commerce Denied Person's Entity ». En utilisant le Logiciel, vous déclarez et garantissez que vous n'êtes pas situé dans l'un de ces pays ou sur une telle liste. Vous acceptez également que vous n'utiliserez pas le Logiciel à des fins interdites par le droit des États-Unis, y compris mais sans s'y limiter, pour le développement, la conception, la fabrication ou la production de missiles, ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques.

11.3 La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas au Contrat. Le droit et la juridiction compétents pour le Contrat dépendent du lieu où vous avez acheté ou obtenu le Logiciel, et sont déterminés comme suit :

Si vous avez acheté ou obtenu le Logiciel en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique, le Contrat est réputé conforme aux lois de l'Angleterre, écartant le choix de la loi et les conflits entre dispositions légales, et tout recours contre Ricoh pourra être mis en application ou contesté uniquement et exclusivement devant les tribunaux d'Angleterre.

11.4 Si l'une quelconque des dispositions du Contrat devait être déclarée nulle, non valide, inapplicable ou illégale par un tribunal, la validité et l'applicabilité des autres dispositions n'en seraient pas affectées, l'intention des parties étant que le Contrat soit appliqué dans toute la mesure permise par la loi applicable. Sans limitation de ce qui précède, si l'une quelconque des limitations ou exclusions de responsabilité est déclarée, par une Cour ou un tribunal compétent, comme étant inapplicable au regard d'une demande de dérogation ou d'une cause d'action particulière, les parties conviennent qu'elle est néanmoins applicable, dans toute la mesure permise par la loi, à toutes les autres réclamations et causes d'action.

11.5 La non-application par Ricoh de toute disposition du Contrat ne constitue nullement une renonciation à une telle disposition ni au droit d'appliquer une telle disposition.

11.6 Vous acceptez que le Contrat constitue l'intégralité du contrat entre vous et Ricoh eu égard à la licence et aux conditions d'utilisation du Logiciel et de la Documentation et qu'il se substitue à toutes propositions ou contrats antérieurs, verbaux ou écrits, ainsi qu'à toute autre communication entre vous et Ricoh eu égard à la licence et aux conditions d'utilisation du Logiciel et de la Documentation.

11.7 Aucun amendement au Contrat n'entrera en vigueur, sauf s'il est signé par un représentant dûment autorisé des deux parties.

11.8 Ricoh décline toute responsabilité envers vous en cas de violation du Contrat résultant de circonstances dont la survenance est susceptible d'échapper au contrôle raisonnable de Ricoh.

11.9 Si le Logiciel est fourni sur la base d'une démonstration, d'une évaluation, d'un essai ou d'une version non commerciale (« NFR »), vous bénéficiez d'une licence non exclusive, limitée à l'utilisation d'une copie du Logiciel en vertu des termes du Contrat, uniquement pendant une durée limitée. EN UTILISANT LE LOGICIEL NFR OU D'ÉVALUATION, VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOTRE DROIT À UTILISER LE LOGICIEL PRENDRA FIN APRÈS LA PÉRIODE D'ÉVALUATION ET PAR LA SUITE, VOUS NE SEREZ PAS EN MESURE D'UTILISER LE LOGICIEL JUSQU'À CE QUE VOUS EN AYEZ ACHETÉ UNE LICENCE COMMERCIALE. TOUTES LES COPIES NFR OU D'ÉVALUATION SONT AUTORISÉES SOUS LICENCE « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, ET SANS SUPPORT NI MAINTENANCE.

11.10 Aucune modalité du Contrat n'est applicable par une personne qui n'est pas une partie désignée par le Contrat, à ceci près que tous les affiliés de Ricoh sont des tiers bénéficiaires directs et désignés du Contrat et qu'ils ont l'avantage et le droit d'appliquer toutes les dispositions du Contrat qui bénéficient à Ricoh et sont exécutoires par icelui.

11.11 En cas de divergence entre la version anglaise du Contrat et toutes les autres versions linguistiques d'icelui, la version anglaise du Contrat prévaut, sauf exigence contraire de la réglementation locale et sans possibilité de renonciation contractuelle ou de limitation.

11.12 Vous reconnaissez que la divulgation ou l'utilisation non autorisée du Logiciel ou de toute Documentation connexe, ou de droits de propriété intellectuelle de Ricoh, ou la violation de votre engagement de confidentialité en violation du Contrat, causeraient un préjudice irréparable envers

Ricoh, pour lequel des recours en droit seraient insuffisants. En conséquence, Ricoh peut requérir la réparation par voie d'injonction immédiate ou d'un autre recours équitable devant un tribunal compétent eu égard à toute violation avérée ou suspectée des dispositions du Contrat.

11.13 Aucune disposition du Contrat n'affecte les droits statutaires des consommateurs en vertu de la loi applicable qui ne peuvent faire l'objet d'une renonciation ou être limités par voie contractuelle.

11.14 Si une quelconque entité ou autorité gouvernementale impose une obligation, une taxe (autre que l'impôt sur le revenu), une redevance ou des frais au Contrat ou à la vente ou l'utilisation du Logiciel lui-même dont la nature n'est pas prévue par ailleurs dans la Confirmation de l'Utilisation autorisée, vous acceptez de les payer lorsque votre fournisseur vous les facture.

© 2017-2026 Ricoh Company Ltd. Tous droits réservés.